

**RÉPONSE D'ÉNERGIE, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'AQP-ACP À ÉNERGIR RELATIVE À LA
DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN TRANSITION, INNOVATION ET
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC 2018-2023**

1. Références :

- (i) Pièce B-0005, Annexe VI;

Préambule :

Étant donné les mesures suivantes :

<i>Mesure dont Énergir est le porteur</i>	Réduction de la consommation énergétique (GJ)	Réduction des produits pétroliers (L)	Réduction des émissions de GES (tCO₂e)	Prévisions budgétaires
Bâtiment résidentiel				
47. Améliorer les programmes d'aide financière en rénovation et en construction écoénergétiques				
47.2 Appareils efficaces – résidentiel	129 513	-	6 566	6 947 000 \$
Bâtiment commercial et institutionnel				
67. Poursuivre et faire évoluer les programmes selon les besoins de la clientèle				
67.1 Appareils efficaces – affaires	1 665 851	-	84 458	38 895 000 \$

et qu'aucune réduction de produits pétroliers ne résulte de cette mesure.

Demandes :

- 1.1 Énergir peut-elle confirmer que ces programmes ne viseront aucune substitution de source d'énergie pour les appareils concernés ?

Réponse :

Énergir confirme que les aides financières qui seront versées dans le cadre des programmes d'efficacité énergétique *Appareils efficaces – résidentiel* et *Appareils efficaces – affaires* ne visent pas la substitution de source d'énergie.

- 1.2 Quel sera le nombre de chaudières efficaces installées à chaque année pour chacun des deux programmes ?

Réponse :

Énergir invite l'intervenant à consulter sa preuve au présent dossier¹.

- 1.3 Quelles proportions des 6 566 tCO₂e et des 84 458 tCO₂e respectivement évitées par les deux programmes proviendront de la mise en service des chaudières efficaces dont ces programmes feront la promotion?

Réponse :

Les proportions sont respectivement de 44 % pour le programme *Appareils efficaces- résidentiel* et de 59 % pour le programme *Appareils efficaces – affaires*.

- 1.4 Quelles portions des budgets de 6 947 000 \$ (au résidentiel) et des 38 895 000 \$ (au CI) prévus respectivement pour les deux programmes Énergir attribuera-t-elle à la promotion et à l'adoption de chaudières efficaces par les clients visés?

Réponse :

Les coûts totaux des volets visant les chaudières efficaces sont respectivement de 43 % pour le programme *Appareils efficaces – résidentiel* et de 64 % pour le programme *Appareils efficaces – affaires*.

- 1.5 Quel est le nombre de chaudières efficaces de chaque type qui sera mis en service au résidentiel et au CI grâce à ces deux programmes, et ce pour chaque année du programme?

Au meilleur de vos connaissances, y a-t-il dans le Plan directeur de TEQ certains programmes qui touchent les appareils efficaces sous la responsabilité de TEQ ou du MERN dont les coûts seront inclus dans la base tarifaire d'Énergir dans le plan soumis par TEQ?

Réponse :

Pour la première question, Énergir invite l'intervenant à se référer à la réponse à la question 1.2.

Pour la seconde question, Énergir n'est pas en mesure d'y répondre.

¹ Pièce [A-0023](#), pp. 6, 11 et 12.

**Demande relative au Plan directeur en transition,
innovation et efficacité énergétique du Québec, R-4043-2018**

Énergir précise que seules les aides financières des programmes du PGEÉ d'Énergir seront intégrées à la base de tarification d'Énergir et que les dépenses d'exploitation liées à ces programmes seront ajoutées au coût de service d'Énergir, dont les écarts par rapport aux budgets autorisés seront traités dans un compte de frais reportés.

Pour ce qui est de la quote-part payable à TEQ, elle sera ajoutée au coût de service d'Énergir.

2. Référence :

- (i) Pièce B-0005, Annexe VI;

Préambule :

Étant donné la mesure suivante :

<i>Mesure dont Énergir est le porteur</i>	Réduction de la consommation énergétique (GJ)	Réduction des produits pétroliers (L)	Réduction des émissions de GES (tCO₂e)	Prévisions budgétaires
Bâtiment commercial et institutionnel				
67. Poursuivre et faire évoluer les programmes selon les besoins de la clientèle				
67.2 Diagnostics et mise en œuvre efficaces	1 665 851	-	84 458	38 895 000 \$

Demande :

2.1 Énergir peut-elle confirmer que ce programme ne visera aucune substitution de source d'énergie?

Réponse :

Énergir confirme que les aides financières qui seront versées dans le cadre du programme d'efficacité énergétique *Diagnostics et mise en œuvre efficaces* ne visent pas la substitution de source d'énergie.

2.2 Au meilleur de vos connaissances, y a-t-il dans le Plan directeur de TEQ certains programmes qui touchent les diagnostics et mise en œuvre efficaces sous la responsabilité de TEQ ou du MERN dont les coûts seront inclus dans la base tarifaire d'Énergir dans le plan soumis par TEQ?

Réponse :

Énergir réfère l'intervenant à la réponse à la question 1.5.

3. Références :

- (i) Pièce B-0005, Annexe VI;

Préambule :

Étant donné la mesure suivante :

Mesure dont Énergir est le porteur	Réduction de la consommation énergétique (GJ)	Réduction des produits pétroliers (L)	Réduction des émissions de GES (tCO ₂ e)	Prévisions budgétaires
Bâtiment commercial et institutionnel				
67. Poursuivre et faire évoluer les programmes selon les besoins de la clientèle				
67.3 Énergie renouvelable (Énergir)	208 616	-	10 577	11 282 000 \$

Demandes :

- 3.1 Énergir peut-elle confirmer que ce programme ne visera aucune substitution de source d'énergie?

Réponse :

Énergir confirme que les aides financières qui seront versées dans le cadre du programme d'efficacité énergétique *Énergie renouvelable* peuvent notamment viser la substitution de l'énergie produite à partir du gaz naturel par l'énergie solaire.

- 3.2 Au meilleur de vos connaissances, y a-t-il dans le Plan directeur de TEQ certains programmes qui touchent les énergies renouvelables sous la responsabilité de TEQ ou du MERN dont les coûts seront inclus dans la base tarifaire de Énergir dans le plan soumis par TEQ?

Réponse :

Énergir réfère l'intervenant à la réponse à la question 1.5.